



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
VILLE DE CHÂTEAU-RICHER

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Karine Hovington, greffière de la Ville de Château-Richer, certifie :

- ☞ Que le nombre de personnes habiles à voter sur le **Règlement 623-24 décrétant une dépense n'excédant pas 1 015 300 \$ et un emprunt de 1 015 300 \$ pour les fournitures de services professionnels à la réalisation des diverses études 2024 dans les volets eau potable - eaux usées - impératifs – infrastructures** est de 3962 personnes;
- ☞ Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 407 personnes;
- ☞ Que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare :

- Que le **Règlement 623-24 décrétant une dépense n'excédant pas 1 015 300 \$ et un emprunt de 1 015 300 \$ pour les fournitures de services professionnels à la réalisation des diverses études 2024 dans les volets eau potable - eaux usées - impératifs – infrastructures** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Karine Hovington
Greffière
Le 22 août 2024

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)